

Toulouse, le 23 novembre 2020

Direction des Personnels Enseignants
1^{er} degré
DPE5

Affaire suivie par :
Marion Bellet-Delile
Delphine Danesin

Tél : 05 36 25 71 78
Mél : delphine.danesin@ac-toulouse.fr

75 Rue Saint-Roch
31400 TOULOUSE

Le directeur académique des services de
l'éducation nationale de la Haute-Garonne

à

Mesdames et Messieurs les instituteurs et
professeurs des écoles

s/c de Mesdames les Inspectrices,
Messieurs les Inspecteurs de l'éducation nationale

Objet : Congé de formation professionnelle rémunéré et non rémunéré au titre de l'année scolaire
2021-2022 pour les personnels enseignants du premier degré public.

Référence :

- Loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 Art. 21-22 ;
- Loi N° 84-16 du 11 janvier 1984 Art. 34 ;
- Décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat
- Décret n° 2007-1942 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle des agents non titulaires de l'État et de ses établissements publics et des ouvriers affiliés au régime des pensions résultant du décret n° 2004-1056 du 5 octobre 2004

Les personnels enseignants du 1^{er} degré souhaitant obtenir un congé de formation professionnelle pour l'année scolaire **2021-2022**, qu'ils aient ou non épuisé leur droit à congé de formation professionnelle rémunéré, devront déposer leur candidature, **pour le vendredi 18 décembre 2020**. Aucune demande ne pourra être instruite après la date limite.

CONDITIONS STATUTAIRES

POUR LES AGENTS TITULAIRES AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021

➤ Etre en position d'activité

Les agents qui ne sont pas dans cette position, notamment les personnels en disponibilité, et qui demandent un congé de formation professionnelle doivent faire l'objet d'une réintégration afin de pouvoir bénéficier de ce congé.

➤ Avoir accompli au moins trois ans de services effectifs dans l'Administration.

Attention : Les services à temps partiel sont pris en compte au prorata de leur durée.

Pour les agents non titulaires, 12 mois au moins doivent avoir été accomplis pour le Ministère de l'Education Nationale.

➤ S'engager à rester au service de l'une des trois fonctions publiques pendant une période égale au triple de celle pendant laquelle l'intéressé(e) a perçu l'indemnité forfaitaire mensuelle, due à tout agent en congé de formation professionnelle. A défaut, le remboursement de l'indemnité de CFP perçue est exigible. A cet effet, un acte d'engagement sera adressé aux bénéficiaires d'un congé de formation professionnelle rémunérée.

Seules les demandes des agents remplissant ces conditions au 1er septembre 2021 sont considérées comme recevables.

OBJET ET MODALITE DU CONGE DE FORMATION

2/3

Le congé de formation est destiné à permettre aux fonctionnaires auxquels il est accordé de parfaire leur formation professionnelle.

Il ne peut excéder trois ans sur la totalité de la carrière (dont un seul peut être rémunéré).

Dans l'intérêt du bon fonctionnement du service public, le congé de formation demandé au titre de l'année scolaire doit être continu et à temps complet. La durée du congé accordé peut être comprise entre 1 et 10 mois. Il est octroyé en mois complet. Le congé commencera obligatoirement le 1er du mois concerné par la formation. Le nombre de mois demandé doit correspondre à la durée réelle de la formation.

En cas de désistement d'un candidat retenu dans le cadre de la présente campagne, celui-ci perdra définitivement le bénéfice du calcul de l'ancienneté de sa demande dès la campagne suivante.

MODALITES DE DEPOT DES CANDIDATURES

Ouverture du serveur du :

Lundi 30 novembre au vendredi 18 décembre 2020 inclus

Si vous êtes candidat, il vous appartient donc de vous connecter IMPERATIVEMENT pendant cette période, en utilisant vos login et mot de passe habituels de messagerie webmail, d'imprimer et de conserver le récapitulatif de votre saisie.

L'adresse url de connexion est la suivante :

<https://cofpi1d.ac-toulouse.fr>

Procédure de saisie : cf. ANNEXE 2

Vous vous assurerez, avant de vous déconnecter, d'avoir correctement validé votre saisie en cliquant sur « valider et imprimer votre demande de congé de formation professionnelle » dans le pavé « votre choix » de l'écran d'inscription.

Un récapitulatif de votre inscription vous sera envoyé automatiquement au terme de la procédure d'inscription par courriel. Merci de conserver celui-ci pour justifier le cas échéant votre participation à la présente campagne.

ATTENTION : les candidats doivent informer leur IEN de leur demande.

SITUATION ADMINISTRATIVE DES PERSONNELS EN CONGE FORMATION

Les bénéficiaires d'un congé de formation :

- demeurent en position d'activité pendant toute la durée du congé
- ne peuvent cumuler cette rémunération avec une autre rémunération publique ou privée hors activités accessoires préalablement autorisées,
- continuent à cotiser pour la retraite
- continuent à concourir pour l'avancement de grade et d'échelon, dans leur corps d'origine.
- Conservent leur poste et sont relevés de leur affectation pendant la durée du congé.

CONDITIONS DE REMUNERATION

A l'issue du congé de formation, l'enseignant retrouve sa rémunération initiale conforme à son affectation.

Les bénéficiaires d'un congé formation perçoivent une indemnité mensuelle forfaitaire dont le versement est limité à douze mois sur toute la carrière. Les 24 mois suivants sont non rémunérés.

3/3

Cette indemnité est égale à **85 % du traitement brut** et de l'indemnité de résidence afférents à l'indice qu'ils détenaient au moment de leur mise en congé. Le montant de cette indemnité ne peut toutefois excéder le traitement et l'indemnité de résidence afférents à l'indice brut 650 correspondant à l'indice nouveau majoré 543 (soit 2546.67 € brut au 1^{er} septembre 2020). L'indemnité mensuelle forfaitaire n'est pas revalorisée en cas de modification de la valeur du point indiciaire. L'effet financier de l'avancement d'échelon ou de la promotion de grade obtenu pendant le congé de formation professionnelle est reporté à la date de réintégration de l'enseignant.

Les cotisations pour pensions civiles sont calculées sur la base de 100% du traitement brut afférent à l'indice détenu au moment de la mise en congé de formation.

Les frais d'inscription, les frais de formation ainsi que les frais de transport sont entièrement à la charge des intéressés.

Préalablement au congé, les bénéficiaires d'un congé de formation doivent fournir la preuve de leur inscription au dispositif de formation ayant justifié leur demande.

Durant le congé, à la fin de chaque mois, que le congé soit rémunéré ou non, les intéressés devront transmettre une attestation mensuelle de suivi de formation au service de la DPE6 : dpe6@ac-toulouse.fr

Il est rappelé qu'en cas d'inscription à une formation en distanciel, il faut s'assurer que l'organisme concerné sera en mesure de fournir un certificat d'assiduité.

Par ailleurs, les **inscriptions** auprès des organismes de formation doivent être réalisées **au titre de la formation continue**. Il convient de se renseigner au préalable sur les tarifs appliqués dans ce cadre.

En cas d'interruption de leur formation sans motif valable, il sera mis fin immédiatement au congé et les intéressés seront tenus de reverser l'intégralité des sommes perçues depuis le jour où ils ont interrompu leur formation.

Par ailleurs, la liquidation de l'indemnité de congé de formation ne faisant pas l'objet d'une procédure automatique, un décalage est susceptible d'intervenir dans le versement de l'indemnité.

L'enseignant bénéficiant d'un **temps partiel** durant l'année scolaire 2020-2021 et désireux d'obtenir un congé formation pour l'année scolaire suivante devra **solliciter parallèlement sa réintégration à temps complet** éventuellement à titre conditionnel.

Mathieu SIEYE



ANNEXE 1 : critères d'attribution

ANNEXE 2 : procédure de saisie

**CRITERES D'ATTRIBUTION
CONGES FORMATION PROFESSIONNELLE
2021- 2022**

A) Barème

1 – Projet de formation :

- Préparation d'un concours de l'éducation nationale..... 100 points
- Préparation d'un diplôme universitaire de niveau 2 minimum 150 points
- Préparation d'une formation permettant l'élévation du niveau de compétence de
L'enseignant dans le cadre du référentiel métier en lien avec la nature du poste
occupé (ex : CAPPEI) 200 points

Pour déclencher la bonification, une **lettre de motivation** relative à la demande de CFP devra être retournée **accompagnée d'un devis de formation** à l'adresse suivante : dpe5@ac-toulouse.fr avant le vendredi 15 janvier 2021

2 - Antériorité de la demande :

1 ^{ère} demande	0 point
2 ^{ème} demande	150 points
3 ^{ème} demande	250 points
4 ^{ème} demande	350 points
5 ^{ème} demande	450 points

Au-delà, 50 points par année supplémentaire dans la limite de 7 demandes (550 points).

3 - Ancienneté générale de service (AGS) au 31/12/2020 :

Par année d'ancienneté 1 point

B) En cas d'égalité de barème :

Prise en compte de la date de naissance (plus âgé au plus jeune).

CONGES FORMATION PROFESSIONNELLE Procédure de saisie informatique

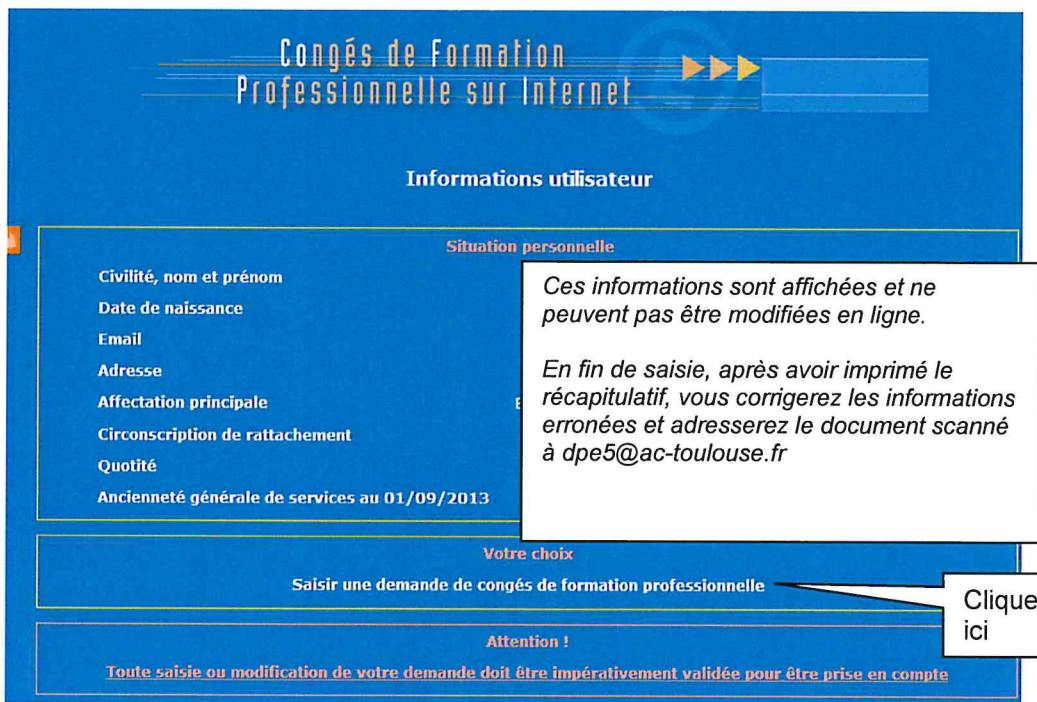
L'adresse url de connexion est la suivante :
<https://cofpi1d.ac-toulouse.fr>

1^{er} écran



The screenshot shows a blue interface with the title 'Congés de Formation Professionnelle sur Internet'. It features a logo for 'académie Toulouse' and a small French flag. The main heading is 'Identification'. Below it, a message reads: 'Connectez vous avec votre identifiant et votre mot de passe de messagerie'. There are two input fields: 'Nom d'utilisateur' and 'Mot de passe', followed by a 'Valider' button.

2^{ème} écran



The screenshot shows a blue interface with the title 'Congés de Formation Professionnelle sur Internet'. The main heading is 'Informations utilisateur'. Below it, there is a section titled 'Situation personnelle' with a list of fields: 'Civilité, nom et prénom', 'Date de naissance', 'Email', 'Adresse', 'Affectation principale', 'Circonscription de rattachement', 'Quotité', and 'Ancienneté générale de services au 01/09/2013'. To the right of this list, a white box contains the text: 'Ces informations sont affichées et ne peuvent pas être modifiées en ligne. En fin de saisie, après avoir imprimé le récapitulatif, vous corrigerez les informations erronées et adresserez le document scanné à dpe5@ac-toulouse.fr'. Below the list, there is a section titled 'Votre choix' with a button labeled 'Saisir une demande de congés de formation professionnelle'. At the bottom, there is a section titled 'Attention !' with the text: 'Toute saisie ou modification de votre demande doit être impérativement validée pour être prise en compte'. A white box with a pointer to the 'Saisir une demande...' button contains the text: 'Cliquer ici'.

3ème écran

Complément d'information à saisir :

Saisie de la demande de congés de formation professionnelle

Complément d'informations personnelles

Numéro de téléphone fixe	0500000000
Numéro de téléphone portable	0600000000
Titre ou diplôme le plus élevé détenu	licence
Année d'obtention du titre ou diplôme le plus élevé détenu	1974

Formation demandée

Type de formation demandée	MASTER
Organisme hébergeur	Université Toulouse
Discipline de la formation	psychologie
Date de début de formation	02 09 2014
Date de fin de formation	04 07 2015
Nombre de demandes de congés de formations antérieures non satisfaites	4
<i>En quelle année a eu lieu votre dernière demande non satisfaite?</i> 2013	
Avez vous déjà obtenu un congé de formation?	Oui <input type="radio"/> Non <input checked="" type="radio"/>
Ce dossier est-il soutenu par l'assistante sociale?	Oui <input type="radio"/> Non <input checked="" type="radio"/>

Attention !

Toute saisie ou modification de votre demande doit être impérativement validée pour être prise en compte

[Continuer](#)

Préciser les mois entiers souhaités (ex : 01/09/xxxx au 31/07/xxxx)

Si nombre de demandes est renseigné, il est impératif de renseigner la dernière année de demande

Après avoir terminé la saisie, cliquez sur

4ème écran

Récapitulatif de la demande de congés de formation professionnelle

Complément d'informations personnelles

Numéro de téléphone fixe	0500000000
Numéro de téléphone portable	0600000000
Titre ou diplôme le plus élevé détenu	licence
Année d'obtention du titre ou diplôme le plus élevé détenu	1974

Formation demandée

Type de formation demandée	MASTER
Organisme hébergeur	Université Toulouse
Discipline	psychologie
Date de début de la formation	02/09/2014
Date de fin de la formation	04/07/2015
Durée de la formation en mois	10
Nombre de demandes de congés de formations antérieures non satisfaites	4
En quelle année a eu lieu votre dernière demande non satisfaite?	2013
Avez vous déjà obtenu un congé de formation?	Non
Ce dossier est-il soutenu par l'assistante sociale?	Non

Attention !

Toute saisie ou modification de votre demande doit être impérativement validée pour être prise en compte

Votre choix

[Valider votre demande de congés de formation professionnelle et imprimer le récapitulatif](#)

[Modifier votre demande de congés de formation professionnelle](#)

Ci-contre : état récapitulatif de votre demande.

Cliquer ici pour valider
ou
Cliquer ici pour modifier

5ème et dernier écran

Validation de la demande de congés de formation professionnelle

Validation de votre demande de congés de formation professionnelle
Votre demande de congés de formation professionnelle a été enregistrée
Vous pouvez modifier votre saisie jusqu'au **20/12/2013**

Votre choix
Modifier votre demande de congés de formation professionnelle
Imprimer le récapitulatif

A ce stade, votre demande est validée, vous pouvez encore la modifier en recommençant la saisie et cela jusqu'à la date de fermeture du serveur. N'oubliez pas de valider à nouveau en fin de saisie et de réimprimer le récapitulatif.

Toute information erronée devra être corrigée en **ROUGE** sur l'imprimé qui sera adressé à la DPE5 par courriel : dpe5@ac-toulouse.fr